



ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE METZ JURY

PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

TOME 4 : DEVELOPPEMENT DURABLE

Création du Nouvel Hôpital – 168 lits

Février 2024

Préambule

Le programme est l'expression des besoins formulés par les utilisateurs du futur établissement et le recueil des contraintes fixées par la réglementation. **Il est destiné aux concepteurs pour qu'ils mènent à bien les études architecturales et techniques** qui précèdent et accompagnent la réalisation et pour qu'ils réalisent des ouvrages en adéquation avec les besoins exprimés.

Les souhaits d'organisation et d'implantation des locaux sont exprimés à travers les schémas fonctionnels et les tableaux de surfaces.

Le programme constituera le document de référence du marché global sectoriel lors des phases de conception et de construction, ainsi que pour la phase d'entretien, maintenance et exploitation. Les indications qu'il fournit sont à considérer comme des exigences minimales tant sur le plan des prescriptions fonctionnelles qu'au niveau des prestations techniques, le groupement ne devant pas se contenter simplement de les atteindre mais s'attacher les dépasser en proposant un projet le plus qualitatif possible.

Le programme se compose de 4 tomes :

TOME 1 – Programme fonctionnel

- Tome 1 – A : Exigences Fonctionnelles
- Tome 1 – B : Tableau des surfaces
- Tome 1 – C : Fiches par espace

TOME 2 – Programme technique

TOME 3 – Programme de maintenance

TOME 4 – Développement durable

ANNEXES

Le Titulaire devra prendre connaissance de l'ensemble des documents composant le programme technique détaillé pour l'établissement de son offre.

Le présent document constitue le Tome 4 – Développement durable



L'EPSM Metz Jury souhaite initier une démarche cohérente à l'heure où les enjeux sanitaires et environnementaux sont au cœur des préoccupations. La construction du nouvel hôpital, en Co-maîtrise d'ouvrage avec le CHR Metz-Thionville, doit traduire la politique déjà engagée depuis plusieurs années pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'optimisation des consommations d'énergie et d'eau.

Ce nouvel établissement accueillera 168 lits qui n'est pour l'heure pas soumis à la réglementation environnementale intégrera les contraintes réglementaires d'économie d'énergie de la RE2020.

Ce document prend en compte la réglementation existante et souhaite anticiper les réglementations à venir avec la visibilité actuelle.

Définition des enjeux stratégiques

Une stratégie s'appuyant sur les Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies, oriente l'engagement du l'EPSM sur la transition écologique, la transition énergétique, le développement des mobilités durables ou encore l'amélioration de la qualité de vie au sein de ses établissements.

Cinq axes stratégiques définis :

- Un établissement qui place le développement durable au cœur de ses priorités
- Un établissement qui s'adapte au changement climatique
- Un établissement qui promeut un cadre sain et inclusif au service du bien-être des patients et des professionnels
- Un établissement qui consomme de façon responsable et s'engage vers la sobriété
- Un établissement qui renforce sa décarbonation

AXE 1 : UN CENTRE HOSPITALIER QUI PLACE LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE SON PROJET D'ETABLISSEMENT

Définir et former des référents développement durable pour assurer la transversalité du développement durable au sein des services

- Constituer un réseau de référents développement durable au sein des différents pôles
- Former et accompagner les référents développement durable

Poursuivre la sensibilisation et la formation du personnel au développement durable

- Former le personnel à réduire l'impact environnemental de leur métier
- Informer et sensibiliser aux enjeux environnementaux
- Construire un programme d'intégration de nouveaux arrivants en intégrant le bon usage du bâtiment et des équipements à disposition
- Permettre aux soignants et aux professionnels du Centre hospitalier de contribuer au développement de pratiques plus durables

Intégrer le Centre hospitalier dans une démarche globale de management environnemental

- Prise en compte des démarches de certification de l'établissement à partir de sa construction
- Poursuivre et valoriser les actions de l'établissement lors de son exploitation

Donner de la visibilité, en interne et en externe aux actions de développement durable du Centre hospitalier

- Améliorer la lisibilité du développement durable dans les médias existants (intranet, internet, réseaux sociaux, etc.)

Tisser des partenariats avec les acteurs du territoire autour du développement durable

- Promouvoir les actions de l'hôpital lors des événements organisés avec ou par les acteurs du territoire
- Organiser des événements au sein de l'établissement lors de journées ou semaines thématiques comme : la Semaine du développement durable, la Journée de l'énergie, Mai à vélo, etc.
- Être en lien avec les acteurs pour permettre au Centre hospitalier d'accélérer sa transition : Agence de l'eau Rhin-Meuse, Région Grand Est, Eurométropole de Metz, ADEME...

AXE 2 : UN CENTRE HOSPITALIER QUI S'ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Économiser et protéger la ressource en eau

- Mettre en place des équipements peu consommateurs en eau
- Piloter les consommations pour détecter plus finement les fuites sur les réseaux

Accompagner l'adaptation aux changements climatiques

- Désimperméabilisation des surfaces
- Mise en place de matériaux « clairs » pour contribuer à l'amélioration du confort d'été

Développer la végétalisation au sein du Centre hospitalier

- Lutter contre les îlots de chaleur et créer des îlots de fraîcheur
- Équilibrer et augmenter la part de biodiversité sur le site. Le site de Jury, historiquement classifié comme refuge LPO, demandera le renouvellement après travaux
- Évolution des espèces végétales : espèces adaptées à la modification du climat et moins gourmandes en eau
- Développer le concept « Hôpital dans un jardin » en favorisant la végétalisation à l'intérieur des bâtiments

AXE 3 : UN CENTRE HOSPITALIER QUI PROMeut UN CADRE SAIN ET INCLUSIF AU SERVICE DU BIEN-ETRE DES PATIENTS ET DES PROFESSIONNELS

Des lieux de vie plus sûrs et favorisant la santé

- Maîtriser la qualité de l'air intérieur : anticiper le dispositif de surveillance réglementaire établi pour les établissements recevant du public à partir du 1^{er} janvier 2025. Les polluants concernés seront : COVT, formaldéhyde, benzène, NO₂, PM_{2,5}, PM₁₀ et CO₂. Les caractéristiques sanitaires des produits de construction, de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sera suivi dès la conception.
- Maîtriser la qualité de l'eau : séparation, protection et signalisation des réseaux. Maîtrise de la température et de la qualité de l'eau dans les réseaux...

- Identifier et évaluer les sources d'ondes électromagnétiques : sources énergie et sources télécoms.

Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables

- Assurer un confort hygrothermique dans le bâtiment : la température, la vitesse d'air, l'hygrométrie, la maîtrise des apports solaires, la maîtrise de l'ambiance thermique, plages de températures de confort...
- Gestion du confort acoustique : acoustique interne, bruit des équipements...
- Maîtriser le confort visuel : éclairage naturel, éclairage artificiel...
- Accessibilité : réglementation ERP, cheminements extérieurs, accès équitable au bâtiment, cheminements intérieurs...
- Qualité de vie au travail : nouvelle méthode de travail (ex. nomadisme).

Des services qui facilitent le bien-vivre des patients et des professionnels

- Mise en place de vestiaires avec douche pour favoriser l'utilisation des mobilités actives pour se rendre sur son lieu de travail
- Mise à disposition d'une zone permettant de réaliser de petites réparations sur son engin de déplacements personnels (vélo, trottinettes, etc...)
- Mise en place de mobilier/revêtement respectueux l'environnement pour favoriser le sentiment de bien-être

AXE 4 : UN CENTRE HOSPITALIER QUI CONSOMME DE FAÇON RESPONSABLE ET S'ENGAGE VERS LA SOBRIETE DES PRATIQUES

Développer la politique d'achats durables du Centre hospitalier

- Achat d'équipements avec la plus faible consommation d'énergie et ayant un bon indice de réparabilité
- Intégration de critères développement durable comme critère de sélection (gaz à effet de serre, déchets, heures d'insertion, etc.)

Accroître la prévention pour réduire la production des déchets d'activité

- Supprimer le recours au plastique à usage unique
- Limiter les déchets de soins
- Limiter les déchets liés au fonctionnement administratif. Exemples :
 - Suppression des poubelles personnelles afin de mettre en place des points d'apports avec gestion des flux de déchets (papier/carton, métal, plastiques, tout venant...) permettant l'optimisation des tâches ménagères
 - Suppression des gobelets plastiques / cartons pour visiteurs par des écocup...
 - ...
- Réduire la proportion de Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- Former et sensibiliser les professionnels au tri des déchets
- Revaloriser les dispositifs médicaux arrivant à date de péremption
- Reporting sur les différentes filières de tri

Favoriser une alimentation saine et durable dans la restauration du Centre hospitalier

- Favoriser les achats de produits locaux ou en circuits courts
- Poursuivre l'établissement de repas équilibrés en lien avec la diététicienne du Centre hospitalier

- Favoriser les actions pour limiter le gaspillage alimentaire

Adopter une gestion de chantier responsable

- Organisation du chantier
- Maîtrise des nuisances et des pollutions
- Gestion et tri des déchets de chantier : établissement des différentes filières, quantités de déchets pour la phase démolition, les déchets de travaux de construction...
- Communication et formation
- Suivi des consommations d'énergie et d'eau

Adaptabilité du bâtiment

- Permettre l'adaptabilité des espaces (dès la conception la structure permettant d'adapter) : mise en œuvre de disposition pour le second œuvre, transformabilité...
- Anticiper l'évolution des usages et des pratiques.

AXE 5 : UN CENTRE HOSPITALIER QUI ENCLENCHE SA DECARBONATION

Augmenter la part des énergies renouvelables

- Installer des panneaux photovoltaïques en toiture : les nouvelles constructions non résidentielles de plus de 500 m² ont l'obligation de végétaliser ou d'équiper de dispositifs de production d'énergie renouvelable sur une surface minimale de leur toiture de : 30 % jusqu'au 30 juin 2026, 40 % à compter du 1^{er} juillet 2026, 50 % à compter du 1^{er} juillet 2027.
- Installer des ombrières photovoltaïques sur les parkings : les parcs de stationnement extérieurs de plus de 500 m² doivent intégrer, sur au moins la moitié de sa surface, des dispositifs végétalisés ou des ombrières photovoltaïques concourant à l'ombrage. En cas d'ombrières, la totalité de la surface des ombrières doit intégrer un procédé de production d'énergies renouvelables.
- S'interroger sur l'implantation d'énergie renouvelable dans un périmètre proche du site afin de s'intégrer dans une démarche d'autoconsommation collective étendue.

Encourager le développement des mobilités actives ou plus propres

- Établir le Plan de mobilité afin de signer une convention PDM avec Le Met' afin de faire bénéficier les agents d'une réduction complémentaire de 10%, en plus de la participation obligatoire à hauteur de 50%.
- Anticiper l'évolution du réseau cyclable de l'Eurométropole de Metz qui a intégré l'axe reliant l'Hôpital de Jury dans son Schéma directeur cyclable (mis à jour en 2020) : installer des abris vélo sécurisés
- Sécurisation des infrastructures de stationnement des vélos dans les bâtiments (arrêté du 30 juin 2022) : 15% de l'effectif total des agents du service public accueillis simultanément dans le bâtiment et 15% de l'effectif total des usagers de service public accueillis simultanément dans le bâtiment.
- Développer les bornes de recharge pour les véhicules électriques :
 - Réglementation (loi LOM) : 20 % de places de stationnement à pré-équiper
 - Réglementation à venir (2025) : 5 % de places équipées d'un point de recharge
 - Réglementation PMR : 1 point de charge accessible PMR si moins de 200 places de stationnement.
- Étudier la conversion de la flotte de véhicules du Centre hospitalier vers des motorisations moins impactantes et compatibles avec les zones à faibles émissions

Maîtriser la demande énergétique de l'établissement en assurant le suivi et la rénovation des bâtiments

- Optimiser le suivi des consommations (prévoir la compatibilité avec les plateformes de suivi...)
- Communiquer et sensibiliser aux économies d'énergie
- Tendrer vers des pratiques numériques responsables
- S'intégrer pleinement dans le décret BACS en installant une GTB de classe A défini selon la norme NF EN ISO 52120-1 : 2022
- Assurer un pilotage de l'éclairage extérieur et favoriser l'implantation de luminaire solaire (type Fonroche Lighting)
- Mettre en place des équipements isolants dans les zones logistiques : Portes sectionnelles à forte isolation à commandes intelligentes, rupture de pont thermique...
- Adaptation des toitures pour les rendre plus « claires » : diminution du refroidissement nécessaire en été.
- Building Information Modeling (BIM) : équipements compris dans la maquette numérique, maquette dynamique pour l'exploitation du bâtiment.

Poursuivre la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre

Impact de la construction

- Favoriser l'emploi de matériaux biosourcés lorsque cela est possible
- Utiliser les matériaux les plus durables dès la conception des bâtiments

Annexes

- **HQE Bâtiment durable V4 – Juin 2022**

1. Engagement Qualité de vie

1.1. Objectif 1 : Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé

- 1.1.1. Qualité de l'air intérieur
- 1.1.2. Qualité de l'eau
- 1.1.3. Ondes électromagnétiques

1.2. Objectif 2 : Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables

- 1.2.1. Confort hygrothermique
- 1.2.2. Confort acoustique
- 1.2.3. Confort visuel
- 1.2.4. Accessibilité

1.3. Objectif 3 : Des services qui facilitent le bien-vivre ensemble

- 1.3.1. Transports
- 1.3.2. Services

2. Engagement Respect de l'environnement

2.1. Objectif 4 : Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles

- 2.1.1. Energie
- 2.1.2. Eau

2.2. Objectif 5 : Une limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique

- 2.2.1. Déchets
- 2.2.2. Carbone
- 2.2.3. Adaptation au changement climatique
- 2.2.4. Analyse en Cycle de Vie

2.3. Objectif 6 : Une prise en compte de la nature et de la biodiversité

- 2.3.1. Biodiversité

3. Engagement Performance économique

3.1. Objectif 7 : Optimisation des charges et coûts

- 3.1.1. Maîtrise des coûts

3.2. Objectif 8 : Amélioration de la valeur patrimoniale, financière et d'usage

3.3. Objectif 9 : Contribution au dynamisme et au développement de territoires

- 3.3.1. Économie locale

4. SMR : pilotage maîtrisé

4.1. Objectif 11 : Pilotage pour un projet maîtrisé

- 4.1.1. Réalisation des activités opérationnelles : Adaptabilité
- 4.1.2. Réalisation des activités opérationnelles : Chantier
- 4.1.3. Réalisation des activités opérationnelles : Commissionnement

4.2. Objectif 10 : Organisation adaptée aux objectifs de qualité, de performance et de dialogue

- 4.2.1. SMR 1 Contexte
- 4.2.2. SMR 2 Engagement
- 4.2.3. SMR 3 Planification
- 4.2.4. SMR 4 Ressources et moyens

4.3. Objectif 12 : Évaluation garante de l'amélioration continue

- 4.3.1. SMR 5 Évaluation
- 4.3.2. SMR 6 Amélioration